Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 77,1 km² à environ 35 kilomètres à l'est du noyau urbain de Senneterre.

MILIEU PHYSIOUE

Ce territoire a d'abord été retenu pour son complexe de dunes éoliennes formées à partir du transport, par le vent, des sables les plus fins, issus des vastes formations fluvioglaciaires environnantes. Faisant partie de la grande plaine argileuse de l'Abitibi, la réserve présente de nombreux écosystèmes basés sur l'argile et le limon d'origine glacio-lacustre. De vastes tourbières ombrotrophes occupent de grandes portions du territoire. La rivière Attic offre un parcours sinueux et méandreux à travers la réserve jusqu'à son embouchure dans la rivière Mégiscane.

MILIEU BIOLOGIOUE

Située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, la réserve possède des caractéristiques propices à l'établissement de sapinières à épinette noire ou à bouleau blanc ainsi qu'à celle de pessières noires à lichen, à sphaigne, à mousse ou à éricacées. Le régime des feux de forêt a cependant forcé la présence de pessières noires mais aussi celui de nombreuses pinèdes grises. La forêt compte quelques vieux peuplements d'arbres, isolés et enclavés dans les tourbières, mais la majorité des peuplements sont d'âge moyen (de 40 à 80 ans). Le secteur des dunes, antérieurement peuplé de pins gris, a fait l'objet de coupes forestières peu avant la création de l'aire protégée. Mis à part les espèces fauniques typiques du nord de l'Abitibi, la chouette lapone y a déjà été observée.

MILIEU SOCIAL

Historiquement utilisé et fréquenté par les Algonquins de Lac-Simon et de Kitcisakik, ce territoire est aujourd'hui peu occupé et principalement utilisé pour la chasse et le piégeage. La rivière Attic constitue un parcours de canoé-kayak.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège une diversité de types d'écosystèmes mais en particulier celui des dunes éoliennes fixées et des tourbières ombrotrophes. Sur le plan biologique, les pessières noires de la réserve sont représentatives des écosystèmes forestiers du nord de l'Abitibi, alors que les pinèdes grises témoignent du régime des feux de forêt et des milieux à dominance de sables.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité des Dunes-de-l'Attic ».

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES¹²

- La villégiature et les camps de chasse déjà autorisés
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION¹²³

- Les activités d'aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :

http://www.mddefp.gouv.gc.ca/biodiversite/aires protegees/consultation/ abitibi-temis/index.htm

http://www.mddefp.gouv.gc.ca/biodiversite/reserves-bio/dunes-attic/pscattic.pdf







Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP

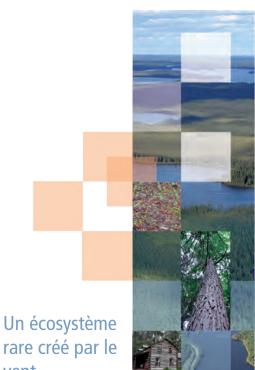




vent

Un héritage pour la vie

La réserve de biodiversité projetée des Dunesde-la-Rivière-Attic

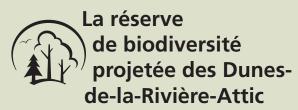




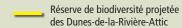
¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d'autorisation s'appliquent.



Légende



Chemin

+--- Voie ferrée

Autres aires protégées

Titre minier Actif Occupation

Bail d'abri sommaire

Bail de villégiature

